

tion de M. Johnson réprouvant ces actes n'a été publiée que le 6. Et encore, depuis cette proclamation, les procès intentés à Roberts, à Sweeney et à quelques autres chefs du mouvement semblent bien devoir tourner en farce judiciaire. Il faut que l'opinion publique soit arrivée à un état de corruption bien alarmant pour supporter des choses aussi contraires au droit des gens, aux sentiments de justice naturelle.

En vue des dangers créés par ces incursions incessantes sur la frontière, notre gouvernement a cru devoir demander la suspension de *l'habeas corpus* et du procès par jury pour la durée d'un an. Le parlement a fort approuvé cette mesure de rigueur, nécessaire dans les circonstances difficiles où nous sommes. Il a jugé cet acte d'une nécessité tellement pressante qu'il l'a adopté le jour même de sa réunion, et le gouverneur l'a sanctionné immédiatement après. Depuis lors notre parlement n'a rien fait qui soit d'un intérêt bien palpitant. Mais on nous promet qu'avant la fin de la session, un projet de constitutions locales sera soumis aux chambres. Il est probable que ce projet sera présenté, comme le projet de constitution fédérale, en une seule résolution ; il faudra se prononcer sur le projet pris dans son entier et non sur telle ou telle autre particularité. Les élections du Nouveau-Brunswick dont le résultat est si favorable à la confédération ont sans doute hâté l'organisation de ces gouvernements locaux. Le Haut-Canada qui n'a aucune institution particulière à sauvegarder, préfère n'avoir qu'une chambre locale, une espèce de grand conseil municipal, avec un lieutenant-gouverneur pour préfet, sans ministres responsables. Le Bas-Canada, dont la condition est toute différente, continuera à jouir du gouvernement responsable comme province séparée et aura deux chambres législatives dont une seule électorale. Le Bas-Canada élira à sa chambre d'assemblée locale exactement le nombre de députés qu'il envoie aujourd'hui à l'assemblée législative des Canadas-Unis. Il est évident qu'en tout cela l'on cherche à ne bouleverser que le moins possible les institutions du Bas-Canada.

Les nouvelles européennes sont toujours à la guerre. Le conflit austro-prussien menace de troubler la paix de cinq ou six grandes